



Divorce a l'amiable malgré maison en cours de crédit

Par **Liagan**, le **15/09/2011** à **16:37**

Bonjour,

Avec mon épouse nous souhaitons divorcer à l'amiable de la manière la plus cordiale et neutre possible, car nous nous entendons bien. Nous voulons éviter des désagréments à notre fils de 5 ans. Hors tant que nous avons notre maison en cours de paiement sur 30 ans depuis 3 ans, on nous a dit que nous ne pouvions faire de divorce à l'amiable tant que le bien n'était pas vendu. Pourtant nous sommes d'accord tout deux sur le fait que personne ne gardera le bien. Nous ne pensons pas faire de plus value, car l'achat date de trois ans, et voulons vendre au plus vite pour nous débarrasser du crédit et du bien, et refaire chacun nos vies de notre côté en location. Avez vous des conseils pour la meilleure démarche ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **15/09/2011** à **18:02**

Bonjour, rien ne vous empêche de divorcer à l'amiable si vous êtes d'accord sur tout. Avez-vous envisagé la situation si la maison met du temps à se vendre car il y aura alors des frais d'entretien qu'il faut répartir entre vous ? votre situation financière sera-t-elle viable avec une location et l'entretien de la maison. Prévoyez le cas où la maison ne se vend pas à un prix permettant de rembourser le crédit. Faites tout noter dans votre procédure de divorce afin

d'éviter tous problèmes plus tard. c'est sur qu'il serait plus simple de vendre la maison avant de vous séparer, cordialement